CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU RHONE

Direction des Personnes Handicapées et des Personnes du Bel Age Service Départemental Personnes Handicapées 12542

RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 5 AVRIL 2019 SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL RAPPORTEUR(S): MME SANDRA DALBIN

OBJET : Subventions aux associations intervenant en faveur des personnes en situation de handicap - 1ère répartition - Exercice 2019.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux personnes handicapées, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre de sa politique facultative, le Conseil départemental apporte son soutien et accorde un subventionnement aux associations, dont les initiatives favorisent l'intégration des personnes en situation de handicap par l'accès aux sports, aux loisirs et à la culture, ou visent à réduire les obstacles à la pratique des activités par une prise en charge des besoins en matière d'accessibilité ou d'équipement spécifique.

Sont annexés au rapport les tableaux de propositions de subventions destinées aux associations œuvrant en faveur des personnes handicapées au titre de l'année 2019.

Pour toute participation ou subvention égale ou supérieure à 23 000 € la signature d'une convention de partenariat conforme au modèle type prévu à cet effet sera préalable au versement de l'aide départementale.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL